

Convocation du :
29 janvier 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Corancez :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 2 FÉVRIER 2026

Ver-lès-Chartres :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Le lundi 2 février 2026, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 29 janvier 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Étaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Marie-Ange ABADIA et Joëlle SILLY, et Messieurs Philippe AUFFRAY, Stéphane BOURGEOIS, Alain CHOUPART et Max VAN DER STICHELE

Étaient présentes en qualité de membres suppléants :

Mesdames Marie-Françoise BOUCHER et Delphine BRAULT

Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :

Madame Marine DESEYNE, et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAULT

Nombre de
membres :
- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 8

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h01.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, institutrice faisant fonction de directrice de l'école.

Madame Delphine BRAULT est désignée secrétaire de la présente séance.

La Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2025.

Aucune remarque n'est élevée, donc la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - Adhésion à l'association Itinéraires 28 pour l'année 2026
- Points d'information :
 - Point ressources humaines
 - Point école

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-001 : ADHÉSION A L'ASSOCIATION ITINÉRAIRES 28 POUR L'ANNÉE 2026

Madame ABADIA rappelle que le SIVOS adhère déjà en 2025 à l'association Itinéraires 28, depuis qu'une problématique de personnel s'était posée et avait conduit à la fermeture des services périscolaires durant une journée à la fin de l'année 2024. Cette délibération permettra de renouveler l'adhésion à cette association, qui favorise le retour à l'emploi de ses salariés par la réalisation de missions d'entretien des locaux, de surveillance en milieu scolaire, d'agent de cantine, etc., et ainsi d'assurer la continuité de ses missions en maintenant les services proposés lors d'éventuelles absences simultanées de plusieurs agents. La cotisation annuelle obligatoire pour l'adhésion à l'association Itinéraires 28 s'élève à 10 €, à régler lors de la première prestation, et le tarif horaire de la prestation est maintenu à 24,20 € net de TVA pour les collectivités (comme l'année précédente), pouvant être majoré d'indemnités kilométriques ou de tout autre frais annexe. Le SIVOS a notamment eu besoin d'y recourir depuis la semaine dernière car l'un des agents est actuellement en arrêt, afin de compléter l'intervention de bénévoles et la réorganisation du travail des autres agents. La réactivité de l'association est à souligner, ainsi que la qualité du personnel mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE l'adhésion du SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres à l'association Itinéraires 28,
- APPROUVE le contrat de mise à disposition de personnel pour l'année 2026, joint en annexe,
- AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer ledit contrat de mise à disposition ainsi que tout document relatif à cette adhésion,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fin des points délibératifs : 19h10

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame ABADIA rappelle que l'agent actuellement en congé de maladie ordinaire pour 1 an, pourrait être placée en retraite pour invalidité à l'issue de cet arrêt.

Madame ABADIA rappelle que l'agent technique polyvalent des écoles à 28 heures hebdomadaire ne poursuivra pas à l'issue de son contrat, et qu'il faudra donc réfléchir dès le printemps 2026 à lancer un recrutement pour la remplacer.

Madame ABADIA rappelle qu'un agent est actuellement en arrêt et que le SIVOS s'organise au mieux pour pallier son absence.

2. POINT ÉCOLE

Madame CHADRON rappelle qu'un problème de version avait été soulevé à la fois par la mairie et par l'école il y a quelques temps sur ONDE en vue de l'inscription d'un enfant en maternelle, notamment du fait que nous sommes dans une académie test pour une mise à jour du logiciel.

Madame CHADRON rappelle que les effectifs de l'école pour la rentrée scolaire 2025/2026 devraient être plus chargés que cette année et s'élever autour de 80 élèves, ce qui pourrait impliquer une ouverture potentielle de classe, peut-être à imaginer dans la bibliothèque.

Madame CHADRON se questionne sur la prise en charge de frais d'écolage si un enfant était scolarisé dans une autre commune.

Madame CHADRON informe que le projet dans le cadre des ATE (aires terrestres éducatives) avance au sein de chaque classe. Les élèves réfléchissent à des actions et des partenariats. Un architecte paysagiste, spécialisé dans le saule, a notamment été rencontré afin d'envisager de créer une oseraie. Une réflexion sur la végétalisation de la cour de l'école a également été évoquée, et l'objectif pourrait être de mener un tel projet sur plusieurs années en lien avec les élèves. L'idée de créer une cabane vivante à partir d'un saule pourrait aussi être développée. Une association intervenue en 2019 a de nouveau été rencontrée par l'école, qui avait à l'époque l'idée de faire labelliser l'école « développement durable ». L'objectif est que les enfants participent à ces réflexions, mais que les parents y adhèrent également.

Madame CHADRON indique que des travaux sont régulièrement effectués par le service technique, comme la réparation des poignées des vélos qui est en cours, et évoque un problème de chaises côté maternelle.

Madame CHADRON évoque le fait qu'un protocole chaleur est actuellement en cours de rédaction. L'inspection académique propose des actions à mettre en place pour que les élèves et les enseignants ne souffrent pas trop de la chaleur en période estivale. En l'occurrence, il y a des stores sur les fenêtres, et il reste possible de les recouvrir de couvertures de survie. Des ventilateurs ont également été achetés en fin d'année scolaire 2024/2025, et il faudrait soit limiter les sorties scolaires soit les prévoir dans des zones ombragées comme au bord de l'Houdouenne. La consigne de demander aux parents de prévoir des gourdes et des casquettes sera repassée, car ce n'est pas toujours automatique. L'idée de végétaliser la cour de l'école pourrait aussi être intégrée dans le protocole chaleur.

Madame CHADRON se questionne quant aux menus du 6 février, où une sortie scolaire est prévue, car elle ne savait pas qu'il convenait d'annuler les repas plus de 15 jours à l'avance.

Madame ABADIA répond qu'il n'est pas possible de les redonner aux parents en fin de journée du fait d'une rupture de la chaîne du froid.

III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Au vu de la proximité des élections municipales, Madame ABADIA propose exceptionnellement de ne pas prévoir de date pour le prochain comité syndical, mais d'en caler une d'ici-là en cas de besoin.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h59.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur AUFFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>
Madame BRAULT Delphine		Madame DESEYNE Marine	<i>Absente excusée</i>